

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **jeudi 26 septembre 2024**
L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre
À 14 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 11

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Eliette MAUTREF, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

POUVOIRS :

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

N°16_260924

Objet : Convention formation
"Comprendre et prévenir l'épuisement
professionnel/Parcours de formation
CARSAT "Savoir Séniors Santé" pour
professionnels des métiers de l'aide à
domicile

Date de la convocation : 20/09/2024

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Claudine JAILLET est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20240926-260924_16-DE
Reçu le 02/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
02/10/2024

Délibération n°16_260924 :

Objet : Convention formation "Comprendre et prévenir l'épuisement professionnel/Parcours de formation CARSAT "Savoir Séniors Santé" pour professionnels des métiers de l'aide à domicile

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE : La progression des besoins de soutien à l'autonomie, conjuguée à une volonté nationale de promouvoir le soutien à domicile, dans le champ de la gérontologie, a conduit depuis quelques années, la CARSAT Sud-Est à financer et développer un dispositif de formations qualifiantes, « Savoir Séniors Santé ». Ces formations collectives sont dispensées par des professionnels diplômés.

Différents modules composent un parcours de formations thématiques qui permettent aux professionnels (Aides à Domicile) d'acquérir de nouveaux outils et de nouvelles compétences pratiques et méthodologiques. Une attestation de stage ou un « certificat d'aptitude » lié au milieu professionnel est remis aux agents en fin de formation.

Le parcours de formation repose sur quatre axes :

- Contribuer au maintien de l'autonomie à domicile,
- Savoir communiquer et promouvoir la maltraitance,
- Intervenir en situation de troubles du comportement et de pathologies,
- Savoir se protéger et renforcer ses compétences.

Dans le cadre de ce parcours, une formation « comprendre et prévenir l'épuisement professionnel », intégrée dans l'axe « Savoir se protéger et renforcer ses compétences », est proposée à nos agents par la CARSAT. Pour effectuer cette formation il est nécessaire que notre structure signe une convention avec l'intervenante désignée par la CARSAT : Mme Yannick BOURDAREL, sophrologue.

La CARSAT Sud-Est prend entièrement en charge les frais pédagogiques inhérents à l'animation des formations. La contractualisation des formations est formalisée par convention.

Les établissements participants doivent s'engager à mettre à disposition des locaux et le matériel nécessaire à la mise en place des formations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les article L123-4 et suivants ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;

VU la circulaire de la CNAV n°2016-31 du 24 juin 2016 relative à la participation de la branche retraite aux actions collectives de prévention, au développement du partenariat inter régimes et autres projets visant à renforcer et diversifier les offres sur le territoire ;

VU le Plan National d'Action de Prévention de la Perte d'Autonomie en date de septembre 2015 du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes ;

CONSIDERANT l'implication politique d'action sanitaire et sociale menée par l'assurance retraite, visant à prévenir la perte d'autonomie et favoriser le bien vieillir des personnes retraitées socialement fragilisées ;

CONSIDERANT la volonté du Pôle Gérontologique du CCAS de faire participer ces agents à des actions de formations qualifiantes afin d'optimiser la qualité de prise en charge et de favoriser le bien vieillir des personnes accompagnées ;

PROPOSE :

E,C=FR
02/10/2024

ARTICLE 1 : d'APPROUVER le principe de participation des agents aux actions de formation « Savoir Séniors Santé » proposées par la CARSAT Sud-Est ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER le président ou son représentant à signer la convention liée à la formation « comprendre et prévenir l'épuisement professionnel » .

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20240926-260924_16-DE
Reçu le 02/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
02/10/2024